Nations Unies S/PV.6551



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6551e séance

Jeudi 9 juin 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Messone	(Gabon)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Rulumeni
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Dunlop
	Chine	M. Tian Lin
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Inde	M. Vinay Kumar
	Liban	M. Assaf
	Nigéria	M. Onemola
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2011/298)

11-36879 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2011/298)

Le Président : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Roger Meece, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/298, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M. Meece.

M. Meece : L'insigne honneur m'échoit de m'adresser au Conseil dans le cadre des consultations autour du dernier rapport du Secrétaire général (S/2011/298) sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). À cet égard, je souhaiterais exprimer mon appréciation pour l'important débat qui s'est tenu au Conseil, le 18 mai dernier (voir S/PV.6539), sur l'évolution de la situation en République démocratique du Congo et les perspectives d'avenir. Ce débat fut rehaussé par la présence du Ministre congolais de la coopération internationale et régionale, M. Raymond Tshibanda, et celle d'autres distingués invités, qui présentèrent pour l'occasion leurs vues sur le sujet. Ma communication s'inscrit dans le cadre de l'examen prochain, par le Conseil, du renouvellement du mandat de la MONUSCO, qui court jusqu'au 30 juin.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais remercier sincèrement tous ceux qui ont exprimé leurs condoléances et leur appui à la Mission à la suite de la terrible tragédie du 4 avril, le crash fatal d'un avion de l'ONU à l'aéroport de N'Djili, à Kinshasa. Je voudrais souligner le travail extraordinaire réalisé par de nombreux membres de la Mission et des Congolais en diverses qualités et les longues heures qu'ils ont passées pour gérer la crise et répondre aux besoins des victimes de l'accident, ainsi que de leurs familles, amis et collègues. Je tiens aussi à signaler que l'enquête sur l'accident suit son cours.

Comme cela a été indiqué lors des consultations du 18 mai et dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2011/20), des progrès notables ont été accomplis ces dernières années sur le plan de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Mais, il reste encore beaucoup à faire. À mon avis, les conditions de sécurité et la menace qui pèse sur la sécurité de la population civile – notre principal sujet d'inquiétude – doivent être analysées à l'aune des conditions locales pour comprendre pleinement les menaces qui persistent, les facteurs pertinents qui ont une incidence sur la situation, et les options dont nous disposons pour remédier au problème.

Dans la province Orientale, dans le nord-est de la République démocratique du Congo, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) constitue toujours la principale menace pour la population. Nous partageons les conclusions des évaluations congolaise et ougandaise selon lesquelles le nombre de combattants de la LRA en République démocratique du Congo est limité pour l'instant, et qu'ils sont souvent sous-équipés et sous-approvisionnés. Ils continuent toutefois d'avoir recours à des tactiques très brutales, et leurs mouvements transfrontaliers entre la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et le Sud-Soudan compliquent notre tâche. Depuis 2010, nous avons multiplié les opérations militaires de la MONUSCO dans la zone concernée, en coordination avec les forces congolaises et ougandaises. Nous pensons avoir, grâce à cela, réussi à empêcher certaines attaques de grande envergure de la LRA. La cellule mixte de renseignements et d'opérations basée à Dungu, composée de militaires congolais et ougandais et de membres du personnel militaire de la MONUSCO, a permis de coordonner les informations et les opérations.

Mais, en réalité, la LRA constitue toujours une menace grave pour les civils dans les zones où elle opère. Je pense que pour réduire considérablement ou éliminer la menace persistante que représente la LRA dans la région, l'unique stratégie consiste à concentrer nos efforts sur les dirigeants de la LRA, dont trois membres sont actuellement inculpés par la Cour pénale internationale. Mais pour réussir, cette stratégie exige une action de grande ampleur qui aille au-delà de la portée et du mandat de la MONUSCO. Et nous sommes prêts à l'appuyer dans la mesure du possible.

La situation dans le Nord et le Sud-Kivu est plus complexe, en raison de l'interaction entre plusieurs groupes armés. Parmi ces groupes, ce sont les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) qui disposent de la plus grande capacité militaire, bien que nettement réduite par rapport à son niveau maximum. L'état de faiblesse des FDLR ouvre des perspectives, comme le montre le nombre encourageant de combattants rapatriés au cours des derniers mois, notamment un nombre de plus en plus important de membres de haut rang des FDLR.

La récente arrestation par les autorités congolaises de Bernard Munyagishari et son transfèrement imminent au Tribunal pénal international pour le Rwanda à Arusha sont des faits nouveaux encourageants. Nous recherchons activement avec les autorités congolaises le moyen de réduire les capacités des FDLR, de la manière la plus rapide et la plus efficace possible, pour remédier à cette menace de longue date qui pèse sur la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région.

L'intégration incomplète dans l'armée congolaise des combattants issus de groupes armés, en particulier certains éléments du Congrès national pour la défense du peuple, qui ont maintenu des structures de commandement et de contrôle parallèles, est un autre problème majeur qui se pose en matière de sécurité dans les Kivus. Il est essentiel de remédier à cette situation pour atteindre un degré suffisant de sécurité dans les Kivus. Nous poursuivons notre dialogue avec les autorités congolaises sur cette question. D'autres groupes armés, notamment l'Alliance des forces démocratiques l'Armée nationale de libération de l'Ouganda, continuent de s'attaquer à la population civile dans les Kivus. Certains groupes Maï-Maï sont encouragés et appuyés par des éléments des FDLR et par des combattants non intégrés. Toutefois, aucun de ces groupes n'a les mêmes capacités militaires ou organisationnelles que les FDLR.

Des progrès importants ont été accomplis ces dernières années dans le district de l'Ituri de la province Orientale, même si quelques milices continuent d'y sévir. Un fait encourageant est à signaler : de récentes tentatives de recrutement de nouveaux éléments par les milices ou de formation de nouveaux groupes n'ont pas vraiment été couronnées de succès, et l'on constate de plus en plus que les communautés locales se rendent compte que ces activités ne débouchent que sur la violence. La coopération renforcée entre la population, les forces de sécurité congolaises et la MONUSCO pour faire échec aux milices est essentielle et augure bien de l'avenir de la sécurité dans l'Ituri.

Le processus d'évaluation conjointe mis en place l'année dernière par la résolution 1925 (2010) est exercice très positif pour nous et les autorités congolaises en tant qu'il nous permet de renforcer notre dialogue, d'évaluer les menaces à la sécurité et de parvenir à une analyse commune de la situation sur le terrain. Je pense qu'il serait utile que ce processus se poursuivre durant la prochaine phase du mandat de la MONUSCO, et ce sera clairement une ressource essentielle pour examiner d'éventuels futurs configuration et déploiement des forces de la MONUSCO, en se basant sur les conditions de sécurité existantes.

Je suis dans l'obligation d'indiquer que les opérations militaires de la MONUSCO sont limitées par un manque d'hélicoptères militaires. Avec le départ prévu des derniers hélicoptères de combat début juillet, ce problème empirera s'il n'y a pas de nouvelles contributions. Je suis très reconnaissant à l'Afrique du Sud de sa récente décision de fournir un hélicoptère de transport militaire supplémentaire, et nous espérons vivement que les discussions en cours avec d'autres États Membres aboutiront rapidement. Il est essentiel de combler le manque d'hélicoptères de la MONUSCO pour que la Mission puisse poursuivre ses efforts pour protéger les civils et s'acquitter d'autres tâches essentielles découlant de son mandat.

La communauté internationale et les Congolais se préoccupent davantage de l'exploitation illégale des ressources minières dans l'est de la République démocratique du Congo et, en particulier, la participation de groupes armés aux activités minières et commerciales. Je pense qu'il est important de coordonner, autant que faire se peut, les efforts internationaux de divers pays avec les efforts régionaux et nationaux du Congo pour que les objectifs

communs soient atteints. Pour appuyer ces efforts, la MONUSCO continue de mettre en œuvre le programme « centres de négoce » avec le Gouvernement, qui consiste à créer des centres où l'on peut certifier que ces minerais proviennent d'une exploitation licite. Il faut en faire beaucoup plus pour régler ce problème complexe, et j'espère que les efforts nationaux, régionaux et internationaux progresseront rapidement et harmonieusement de manière à obtenir des résultats concrets et encourageants.

Le dialogue entre les pays de la région qui s'est nettement amélioré et leurs contacts en cours sont très importants pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources minières et pour régler toutes les questions liées à la sécurité régionale. Des contacts bilatéraux et régionaux ont lieu régulièrement – ce qui n'existait pas il y a cinq ou 10 ans – et sont essentiels pour l'amélioration continue des conditions de sécurité dans l'ensemble de la région, y compris dans l'est du Congo. Nous continuerons à appuyer et à faciliter ces contacts si les pays concernés les jugent utiles et souhaitables. De même, l'attention accrue portée par l'Union africaine aux questions régionales, et notamment à la menace régionale que constituent les activités de l'Armée de résistance du Seigneur est une bonne chose – et il faut espérer que cela accroîtra l'efficacité des efforts déployés pour remédier à cette menace qui pèse sur la sécurité de la région.

Comme les membres du Conseil le savent, depuis quelque temps déjà, on prépare le prochain cycle très important des élections nationales et régionales. Les inscriptions sur les listes électorales sont terminées dans deux provinces, et elles se poursuivent actuellement dans toutes les régions du pays. Plus de la moitié des 31 millions d'électeurs sont déjà inscrits. En outre, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a annoncé le calendrier des élections présidentielles, nationales, législatives, provinciales et locales, les élections présidentielles et de l'Assemblée nationale étant prévues pour le 28 novembre. Je suis également heureux de noter que l'Assemblée nationale a voté récemment une nouvelle législation électorale. J'engage instamment le Sénat à adopter également sans tarder cette mesure cruciale. La MONUSCO appuie activement le processus électoral, transportant des milliers de tonnes de matériel, assurant un support technique continu dans toute une gamme de domaines et, d'une manière générale, facilitant les préparatifs électoraux.

Le calendrier des élections est très ambitieux, la Commission électorale ayant cherché à s'adapter aux exigences mandatées par la Constitution relativement aux élections présidentielles qui doivent avoir lieu cette année tout en préservant la simultanéité très importante des élections nationales présidentielles et législatives. Le calendrier a été annoncé après des consultations approfondies tenues par le Président de la CENI avec un large éventail de partis politiques et de représentants de la société civile. La MONUSCO, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement, est déterminée à fournir tout l'appui nécessaire pour assurer le succès du cycle électoral conformément au calendrier de la CENI.

Bien entendu, notre tâche ne sera pas sans difficultés. Si, jusqu'à présent, nous avons été en mesure d'utiliser les ressources financières de la Mission pour appuyer le processus électoral, cela ne sera pas possible pour le prochain exercice budgétaire sans que cela ait un impact négatif inacceptable sur les autres opérations mandatées. Nous aurons besoin de ressources financières supplémentaires, lesquelles sont actuellement déterminées avec les autorités budgétaires compétentes de l'ONU. À ce jour, le budget des élections nationales établi par la CENI a bénéficié d'un accueil très favorable : 60 % du total seront fournis par le Gouvernement congolais, et une grande partie du reste sera couverte par les contributions généreuses des partenaires internationaux. L'engagement continu des partenaires internationaux est cependant nécessaire pour assurer le financement intégral de tous les aspects du processus électoral. Il est également d'une importance capitale de déployer un nombre adéquat d'observateurs internationaux et nationaux. Je me félicite des intentions exprimées par nombre d'organisations à cet égard, dont l'Union européenne et le Centre Carter.

La sécurité électorale reste également un sujet de préoccupation. La MONUSCO a assuré des stages de recyclage à l'intention de la Police nationale congolaise, à laquelle incombe la responsabilité principale de la sécurité pendant les élections. Une initiative importante est également en cours qui porte sur la formation de 10 unités de la Police d'intervention rapide chargées spécialement de la sécurité pendant les élections. Deux de ces unités seront formées et équipées par la France, deux autres par le Gouvernement congolais et six par la MONUSCO. La Mission n'est cependant pas autorisée à équiper ces six unités. J'engage instamment tous les

États Membres à envisager de leur fournir un financement ou des contributions en nature afin de répondre à leurs besoins matériels pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs tâches.

Je note également avec préoccupation que ces derniers mois, un certain nombre de cas de harcèlement, d'intimidation et de violence visant les activités électorales, notamment en ce qui concerne les parties d'opposition, ont été signalés. Les dirigeants gouvernementaux, y compris le Président Kabila, ont réitéré à moi et à d'autres leur volonté d'assurer que les élections soient libres, pacifiques et régulières. Nous maintiendrons le dialogue avec toutes les parties concernées afin d'assurer des conditions adéquates et favorables pour la tenue d'élections crédibles et transparente. À cet égard, en avril dernier, la MONUSCO et la CENI ont présidé un colloque électoral avec l'ensemble des parties principales et de la société civile afin d'examiner le meilleur moyen d'avoir un processus électoral ouvert et pacifique et de promouvoir la concertation entre toutes les parties concernées. Cette réunion, qui a été très fructueuse, sera suivie par une mise à jour du code de conduite électoral pour les parties politiques. D'autres activités connexes ont actuellement lieu ou sont prévues aux niveaux national et provincial. Nous avons également signalé à la CENI notre appui en faveur de la création d'un comité de médiation chargé d'examiner les différends, tel que cela est prévu par la législation qui a établi la Commission.

Je voudrais souligner l'importance critique des prochaines élections. Nous n'avons aucune illusion quant à l'ampleur des difficultés posées par la bonne organisation des élections. Le succès n'est pas garanti, mais tous les facteurs de risque que nous voyons aujourd'hui existaient déjà lors du cycle électoral de 2006. Nombreux étaient ceux qui, en République démocratique du Congo même et ailleurs, prédisaient l'échec de ces élections. Ils se sont trompés. À ce stade, je ne vois pas pourquoi les prochaines élections congolaises ne peuvent pas représenter le type d'exercice démocratique et fructueux que la nation et le peuple congolais méritent et dont ils ont besoin. Je demande à toutes les parties de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que les prochaines élections se déroulent de manière pacifique, démocratique et réussie. J'engage vivement le Conseil à continuer à appuyer ce processus et le rôle essentiel de la MONUSCO.

Avant de conclure, je voudrais signaler l'importance des efforts continus de l'ONU en faveur de la stabilisation des activités connexes qui sont également cruciales pour les succès futurs de la République démocratique du Congo, à savoir, les progrès continus dans la mise en œuvre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation en faveur du Plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé dans l'est du pays, pour laquelle un financement supplémentaire est nécessaire. Je suis heureux de noter les progrès réalisés en vue de l'adoption officielle d'un programme de consolidation de la paix englobant des activités de stabilisation et de développement dans l'ouest du pays. J'espère que cette initiative suscitera la mobilisation de nouvelles ressources pour la réalisation d'activités très urgentes dans ces régions de la République démocratique du Congo. Le Ministre de la coopération internationale et régionale, M. Tshibanda, a parlé de l'état et de l'importance de ces programmes lors du débat du 18 mai. Je partage tout à fait ce qu'il a dit dans ses déclarations.

Je dois souligner l'importance particulière du renforcement continu des capacités et des fonctions de la Police nationale congolaise, que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a demandé à la MONUSCO d'appuyer. Je me félicite de la promulgation récente et encourageante par l'Assemblée nationale d'une législation qui définit le rôle, les responsabilités et la structure de la Police nationale congolaise. Nous sommes déterminés à accroître les capacités de la police et menons toute une série de programmes à cet effet. Ceux-ci sont cependant limités par l'insuffisance des ressources et ne répondent pas aux demandes du Gouvernement. Tout en exprimant ma gratitude aux partenaires qui assurent déjà le financement des programmes de la Police nationale congolaise, je voudrais encore une fois appeler les bailleurs de fonds potentiels à financer de nouveaux programmes de formation et de fourniture de matériel. Je peux assurer le Conseil que nous sommes très impatients d'utiliser au mieux les ressources allouées.

Je voudrais rappeler également l'importance des nouveaux efforts déployés pour renforcer les institutions judiciaires et militaires. Le nombre croissant de procès militaires contre des membres du personnel de sécurité, dont des officiers des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), condamnés pour des délits graves, dont des viols et autres violences sexuelles, a été très

encourageant. Ceci est d'une importance critique pour mettre fin à l'impunité, et le travail réalisé par un certain nombre de procureurs militaires et leur personnel est extrêmement louable, mais les capacités générales des systèmes judiciaires civils et militaires restent faibles. À la MONUSCO, nous sommes attachés, de même que d'autres partenaires, dont le Canada et les États-Unis, à l'initiative des cellules d'appui aux poursuites judiciaires et à d'autres programmes qui appuient le travail des enquêteurs, des procureurs et des juges des FARDC. Mais il faut en faire plus. À cet égard, j'encourage et salue un nouvel engagement supplémentaire des partenaires dans ces domaines, ainsi que dans le secteur très important des prisons.

(*l'orateur reprend en français*)

Je voudrais, pour terminer, saisir cette occasion pour remercier le personnel de la MONUSCO et des organismes des Nations Unies pour son dévouement et son soutien sans relâche à la Mission. Son travail acharné a apporté, et j'en suis sûr, continuera d'apporter une contribution indispensable au processus de paix, à la tenue des élections, et plus généralement à l'objectif de paix et de sécurité dans la région dont le peuple congolais a tant besoin. Je voudrais conclure en notant le progrès remarquable accompli par les pays partenaires, et surtout par les Congolais eux-mêmes. Le soutien du Conseil et de divers partenaires internationaux a été crucial dans la recherche d'une paix durable, de la sécurité et de la reprise économique en République démocratique du Congo.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je remercie le Conseil de nous maintenir son appui.

Le Président : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Meece, de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Ileka (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, je souhaiterais d'abord, au seuil de mon propos, vous dire toute la joie que j'éprouve à vous voir présider le Conseil de sécurité en ce mois de juin. Je m'en réjouis d'autant plus que c'est sous la présidence du digne fils de l'Afrique centrale que vous êtes que le Conseil se penchera sur l'avenir et le devenir de ce long partenariat entre mon pays et les Nations Unies, et qui vise à replacer la République démocratique du Congo à sa juste place dans le concert des nations.

Je voudrais ensuite saluer le mérite de votre prédécesseur, le distingué Représentant permanent de la France, pour la maîtrise et le savoir-faire dont il a su faire montre le mois passé dans la gestion des dossiers complexes qui relèvent de la compétence du Conseil de sécurité.

Je voudrais enfin reconnaître le caractère essentiel du rapport du Secrétaire général, contenu dans le document paru sous la cote S/2011/298, en date du 12 mai 2011, sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Je remercie le Secrétaire général, de même que j'exprime mon appréciation de la présentation et du compte-rendu que vient de faire son Représentant spécial en République démocratique du Congo, l'Ambassadeur Roger Meece, dont je salue la présence parmi nous aujourd'hui.

Le 18 mai dernier, le Conseil de sécurité a organisé une importante séance qui a permis de dégager les consensus nécessaires autour des progrès accomplis et de l'identification des défis sur la voie de la stabilisation et de la consolidation de la paix en République démocratique du Congo (voir S/PV.6539). Je ne reviendrai donc pas sur les échanges fructueux qui ont eu lieu au cours de cette séance et qui ont permis de forger un triple consensus entre la République démocratique du Congo et le Conseil de sécurité, à savoir un consensus sur les progrès accomplis vers la normalisation de la situation en République démocratique du Congo; un consensus sur les obstacles qui continuent à joncher le chemin de cette normalisation et qui donc appellent d'urgence notre attention commune et, se fondant sur cette double évaluation, un consensus sur l'action future des Nations Unies en République démocratique du Congo et partant, sur le mandat de la MONUSCO.

Je m'attarderai dès lors, et assez brièvement, sur quelques considérations qui me semblent essentielles et qui sont contenues dans le rapport à l'examen.

Premièrement, je voudrais parler des élections. L'organisation et la tenue des élections dans les meilleures conditions seront sans nul doute le défi premier et immédiat du Gouvernement et de la communauté internationale. Il s'agit maintenant pour la classe politique congolaise et la Commission électorale nationale indépendante (CENI), non seulement d'accélérer les préparatifs des élections, qui doivent se

tenir selon le calendrier établi et dans le délai constitutionnel, mais aussi de gérer ce processus dans un climat apaisé. Quant au rôle attendu de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais réitérer la demande du Gouvernement d'un appui logistique et technique de la MONUSCO à la CENI.

La Mission de l'ONU nous a dit que pour ce faire, elle a établi un plan qui nécessitera toutefois des ressources supplémentaires. Ce matin, le Représentant spécial a réitéré son appel en ce sens. Nous avons compris qu'il en sera ainsi. Nous osons croire que l'ONU répondra favorablement. Je puis vous assurer qu'en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et pays intéressé en premier lieu, la République démocratique du Congo fera face aux obligations qui en découleraient pour elle. Elle ne doute pas que l'ensemble des pays Membres de l'Organisation feront de même. Certains l'ont déjà fait et nous leur en savons gré.

Deuxièmement, s'agissant du renouvellement du mandat de la MONUSCO, le Secrétaire général recommande, au paragraphe 83 de son rapport, que celui-ci soit prorogé pour une nouvelle période de 12 mois. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo appuie cette recommandation du Secrétaire général, tout comme il demande la reconduction des dispositions pertinentes contenues dans les paragraphes 6 et 7 de la résolution 1925 (2010), lesquelles, dans la perspective d'un retrait progressif et ordonné de la MONUSCO, donnent mandat à l'équipe conjointe d'évaluation d'aider à la prise de décision commune quant à la configuration de la mission de l'ONU qui répondra le mieux aux nouveaux défis sur le terrain.

Je voudrais réitérer ici qu'en tant que partenaire responsable, le Gouvernement de la République démocratique du Congo souhaite rassurer le Conseil de sécurité : il n'a nullement l'intention de fragiliser la consolidation de la situation sécuritaire en cours. Le Gouvernement est amplement conscient d'avoir encore besoin du concours multiforme des Nations Unies et, à cet effet, se tient prêt à en discuter avec le Conseil. Il nous revient donc de prendre avec le Conseil les décisions stratégiques multidimensionnelles, comprenant des mesures militaires et non militaires, visant entre autres à permettre au Gouvernement congolais d'assurer et d'assumer la sécurité, l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, la bonne gouvernance, la consolidation de l'état de droit et le développement économique du pays.

Nous demandons aux pays amis et partenaires de bien vouloir s'imprégner du fait que les Nations Unies et la République démocratique du Congo entrent dans une nouvelle transition dans leur partenariat vers le renouveau du pays. Dans cette nouvelle phase, il nous faudra dialoguer, certes, mais surtout nous adapter, au regard de l'évolution de la situation sur le terrain, sur la base, osons-nous le rappeler, des principes d'appropriation, sur le chef de la République démocratique du Congo, et de subsidiarité, sur celui de la coopération internationale.

Troisièmement, la stabilisation et la consolidation deviennent pour la République démocratique du Congo une priorité parmi les priorités. Le temps est en effet venu de passer à une nouvelle phase, celle de la relance économique après plusieurs années de guerre. Dans ce domaine comme dans tous les autres, ainsi que notre Ministre de la coopération internationale et régionale l'avait si éloquemment exposé dans son plaidoyer devant le Conseil le 18 mai dernier,

> « aussi nécessaire qu'elle puisse être, toute assistance éventuelle de l'ONU, et singulièrement celle de la MONUSCO, [doit être] conçue et organisée d'une manière qui rende justice aux investissements consentis par la communauté internationale pour mettre fin à la crise de légitimité, relancer l'économie et reconstruire un État en République démocratique du Congo; bref, d'une manière qui capitalise et consolide les résultats notables, quoiqu'encore fragiles, que nous avons obtenus [dans ce sens] » (*S/PV.6539, p. 7*).

La République démocratique du Congo bénéficie déjà d'un plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé et de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, qui ciblent la province du Nord-Kivu et qui ont été étendus aux districts du Haut-Uélé et du Bas-Uélé dans la province Orientale, à la province du Maniema, au district du Nord-Katanga dans la province du Katanga, ainsi qu'aux districts du Sud-Ubangi et de l'Équateur, dans la province de l'Équateur.

À notre humble avis, les composantes relance économique et réhabilitation et insertion sociales de ces programmes de stabilisation et de reconstruction, plus particulièrement le plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé, et le programme élaboré par l'équipe de pays des Nations Unies qui vise la consolidation et le

développement des régions du nord et de l'ouest, lesquelles, quoique ne connaissant pas de conflits, doivent faire face aux conséquences de l'instabilité au nord et à l'est du pays, doivent être revisités et repensés.

En effet, il nous semble tout aussi important d'aller au-delà de ces programmes. Nous appelons la communauté internationale et les pays amis qui le désirent à venir chez nous, à y investir massivement et à participer au développement et au relèvement économique du pays. Les potentialités du République démocratique du Congo, la vivacité de sa population, permettent d'envisager une coopération gagnante-gagnante. Certains pays l'ont déjà compris, nous invitons les autres à nous suivre et à nous accompagner dans cette voie.

Quatrièmement, la réforme du secteur de la sécurité. S'agissant de la Police nationale, une demande a déjà été introduite par le Gouvernement. Mais comme le reconnaît honnêtement le Secrétaire général lui-même au paragraphe 55 de son rapport, « les progrès restent limités faute d'un appui complémentaire de la part des donateurs s'agissant du matériel de base nécessaire » (*S/2011/298, par. 55*). Malgré cela, nous continuons à placer notre confiance en la MONUSCO pour la réforme de la Police nationale, avec pour objectif immédiat la formation des effectifs de la police qui seront appelés à sécuriser les élections.

Quant à l'armée nationale, c'est l'option bilatérale qui est privilégiée, et, pour elle, des accords en cours d'exécution ont déjà été négociés et conclus avec certains pays. Après la réouverture de bases militaires, notamment celles de Kamina, Kananga, Kindu et Kisangani, l'école militaire de la base de Kitona est, depuis le 24 mai dernier, à nouveau rouverte à la formation des sous-officiers de l'armée congolaise, et ce grâce au financement de l'Union européenne, par l'entremise de la Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République Démocratique du Congo. Des officiers et sous-officiers des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) vont y être formés par la France, que nous remercions pour ce soutien à la réforme du secteur de la sécurité, qui vise justement la consolidation de la paix et de la sécurité et aboutira certainement à la mise en place d'une armée que nous voulons républicaine, loyale et compétente.

Cinquièmement, la lutte contre les groupes armés. Le mois passé, l'un des 10 fugitifs rwandais encore recherchés par la justice internationale pour leur implication présumée dans le génocide de 1994 au Rwanda, M. Bernard Munyagishari, a été arrêté par les FARDC. D'autres arrestations suivront dans le cadre de l'engagement pris par mon gouvernement vis-à-vis des Nations Unies, à un rythme qui ne compromettra pas la paix retrouvée.

Quant à la menace incarnée par la rébellion de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), il serait nécessaire, avec l'assistance des pays qui ont fait de la lutte contre ce mouvement, devons-nous le rappeler d'origine ougandaise, un leitmotiv, d'intensifier les actions afin de protéger les populations civiles des exactions de la rébellion de M. Joseph Kony et consorts. Nous estimons que les éléments sont objectivement réunis pour concrètement réduire de manière significative, voire annihiler, la capacité de nuisance de ce groupe armé qui sévit dans sur une superficie allant de la République centrafricaine au Tchad, au Soudan, à l'Ouganda et jusqu'à mon pays. Cela est du domaine du possible, et cela est une obligation pour concrétiser la paix.

En général, nous réaffirmons qu'en ce qui concerne la lutte contre les groupes armés, y compris les hors-la-loi congolais, des progrès notables ont indéniablement été accomplis sur le plan de la réduction des menaces contre la sécurité des populations et de l'amélioration des conditions de prise en charge de cette sécurité par le Gouvernement. La normalisation des rapports avec les États voisins se poursuit. Des mesures d'éloignement des frontières d'éléments perturbateurs sont prises, quoique nous voulons rappeler la position qui est la nôtre depuis février 2001, et qui est demeurée constante, à savoir que tout étranger en armes, quel qu'il soit, doit rentrer dans son pays d'origine.

Sixièmement, enfin, justice pour le Congo. Si nous voulons une paix véritable, il nous faut rétablir la vérité. Je puis assurer nos mères, nos épouses, nos sœurs et nos filles que nous n'avons pas oublié les atrocités vécues. Nous n'avons pas oublié ces mamans éventrées à Kabinda, Kasika, ou encore Katogota. Nous n'avons pas effacé de nos mémoires les massacres de Makobola, Kasala, Imesse, Kamituga, et encore moins ces images de nos sœurs enterrées vivantes à Mwenga.

C’est ici le lieu de rappeler que dans sa détermination à mettre définitivement un terme à l’impunité des crimes graves commis sur le territoire de la République démocratique du Congo et en exécution des recommandations pertinentes du rapport du projet Mapping des Nations Unies en octobre 2010, le Gouvernement a pris l’initiative d’établir au sein du système judiciaire congolais des chambres spécialisées mixtes, près de certaines cours d’appel de province, ayant compétence pour connaître des violations graves des droits humains commises en République démocratique du Congo.

À cet effet, le Gouvernement a déposé au Parlement un projet de loi portant création d’une cour spécialisée mixte pour la répression de ces crimes. Ces chambres spécialisées mixtes auront le potentiel non seulement d’aider à mettre fin à l’impunité, mais également d’améliorer l’accès des victimes à la justice et de renforcer plus globalement les capacités et la volonté du système judiciaire national congolais de poursuivre efficacement les crimes internationaux les plus graves.

Dans la mesure où le projet de loi sur les chambres spécialisées mixtes comporte des dispositions spécifiques conférant une compétence universelle auxdites chambres, nous sommes d’avis que la coopération des autres États, surtout celle des États voisins, constitue un filet de sécurité important qui permettra de poursuivre des auteurs de crimes graves même lorsqu’ils ont fui le lieu des crimes ou lorsque les autorités de leurs pays respectifs ne souhaiteraient pas exercer des poursuites à leur égard.

Ainsi, bien qu’établies par le législateur congolais en vertu d’une loi nationale, les chambres spécialisées mixtes gagneraient en efficacité et en crédibilité si elles bénéficiaient d’un soutien ferme du Conseil de sécurité. Un tel soutien impliquerait pour le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, une décision instituant à charge des États Membres une obligation de coopérer avec les chambres spécialisées mixtes, notamment concernant l’arrestation et la remise de suspects, ceci dans la mesure où l’absence de coopération et le déni de justice pourraient constituer une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales.

Je ne saurais terminer sans exprimer tous les remerciements de mon gouvernement à l’endroit du Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, ainsi que de tout le personnel de la MONUSCO et de l’ensemble du personnel civil et humanitaire associé pour les efforts inlassables qu’ils ne cessent de fournir en vue de la recherche d’une paix et d’une sécurité durables dans mon pays. À tous, je réitère toute la reconnaissance de mon gouvernement pour leur dévouement le plus total à la cause de la paix et de la restauration de la dignité pour le peuple congolais.

Quant à M. Ban Ki-moon, je voudrais lui dire que S. E. M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République démocratique du Congo, a accueilli favorablement l’annonce faite en début de semaine qu’il briguerait un second mandat de cinq ans à la tête de notre Organisation universelle. Se joignant ainsi à l’unanimité qui se dégage autour de l’action, de l’engagement sans faille et du leadership du Secrétaire général dans des domaines aussi variés que l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes, les objectifs du Millénaire pour le développement, les changements climatiques, la paix et la sécurité internationales, le développement, la réforme du système des Nations Unies ou le renforcement du multilatéralisme, le Chef de l’État voudrait assurer le Secrétaire général qu’il soutient sa candidature, à savoir la candidature d’un homme de parole qui a su faire montre d’une attention et d’un intérêt tout particuliers pour la République démocratique du Congo, qu’il a couverte de toute sa sollicitude.

Le Congo n’a pas oublié que le Secrétaire général lui a réservé en janvier 2007, quelques jours seulement après sa prise de fonctions, sa toute première visite officielle, suivie par d’autres, chaque année, en novembre 2008, février 2009 et juin 2010. Cela traduit sans nul doute chez le Secrétaire général son souci constant d’œuvrer à la consolidation de la paix dans mon pays.

Encore une fois, mon pays le remercie pour s’être personnellement investi dans la recherche d’une solution durable à la situation en République démocratique du Congo, et pour n’avoir rien ménagé afin de permettre à l’Organisation universelle d’accompagner la jeune démocratie congolaise vers son épanouissement et le peuple congolais vers la concrétisation de ses aspirations politiques et socioéconomiques. La République démocratique du Congo demeure dès lors convaincue qu’au cours de son second mandat, la question congolaise connaîtra son épilogue.

Juste avant de conclure, je souhaiterais, si vous le permettez, Monsieur le Président, vous faire un petit clin d'œil. Il me revient, en effet, que le 13 juin, c'est-à-dire lundi prochain, le Secrétaire général « rajeunira » d'une année. Quel meilleur cadeau d'anniversaire, sous votre présidence, le Conseil pourrait-il lui faire sinon que de lui renouveler sa confiance d'ici à cette date?

Le Président : Je remercie le représentant de la République démocratique du Congo de sa déclaration. Le message s'adresse bien sûr aux membres du Conseil, et pas seulement au Président.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 50.